Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 10 août 2021 à 19h30 sous la présidence de madame Andrée St-Laurent, maire. En plus de madame le maire étaient présents madame la conseillère Danielle Ouellet et messieurs les conseillers Alain Lavoie et Jacquelin Goyette.

Mme Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière, y assistait également.

Étaient absents : M. Patrick Delisle, conseiller, M. Jason Gauvin-Landry, conseiller et M. Denis Bouchard, conseiller

1.1 Mot du maire

Madame le maire ouvre la séance et elle invite à un moment de réflexion.

2021-08-141 **1.2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2021-08-142 **1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2021**

Chacun des membres ayant reçu une copie du procès-verbal du 13 juillet dans les délais prévus, il y a dispense de lecture;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2021 tel que déposé.

Adoptée

1.4 Rapport du maire, des services et des comités
1.4.1. Prix Comité d'embellissement et présentation des terrains visités

2021-08-143 **1.5 Autorisation du paiement des dépenses du mois de juillet 2021**

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de juillet 2021. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 128 211,56 $.

Adoptée

1.6 Période de questions

2021-08-144 **1.7 Renouvellement du contrat des assurances générales**

Attendu que la Municipalité est membre de la *Mutuelle des municipalités du Québec*;

Attendu qu'il y a lieu de renouveler les contrats d'assurance qui prennent fin le 31 août 2021;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'entériner le renouvellement des contrats d'assurance pour la période du 31 août 2021 au 31 août 2022, et ce, aux mêmes taux applicables et aux mêmes tarifications en tenant compte des modifications de protection apportées dans l'année et de l'indexation de 3 % des valeurs des bâtiments et de leur contenu.

Le renouvellement comprend les assurances générales de la municipalité auprès de

- la *Mutuelle des municipalités du Québec :* assurances des biens, responsabilité civile, erreurs et omissions et détournements, bris des machines pour un montant de 28 483 $, incluant les taxes;
- *Lloyd's :* assurance responsabilité civile excédentaire ou complémentaire, assurance des pompiers volontaires pour un montant de 436 $, incluant les taxes.

Il est à noter que, par la présente résolution, la Municipalité de Rivière-à-Pierre a fait l'ajout de l'œuvre des Terrains de Jeux de Rivière-à-Pierre (l'O.T.J.) sur son contrat d'assurance. La prime additionnelle de 2 436 $, taxes incluses, résultant de cet ajout sera défrayé par la municipalité.

Adoptée

2021-08-145 **1.8 Signature du contrat de travail de Mme Camille Borgia**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le maire procède à la signature du contrat de Mme Camille Borgia. Ce contrat prend effet le 9 août 2021 et est valide pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024.

Adoptée

2. Sécurité publique

2021-08-146 **2.1 Autorisation de payer une facture à Mécanique PLB Inc.**

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membre présents

De payer une facture à Mécanique PLB Inc. au montant de 1 018,32 $ taxes incluses pour le changement du maître-cylindre sur l'unité incendie. Cette dépense sera prise dans le budget sécurité incendie.

Adoptée

3. Transport routier et hygiène du milieu

2021-08-147 **3.1 Vidange des puits secs**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater Les Entreprises Claude Boutin pour procéder à la vidange des puits secs. Ce mandat sera réalisé au taux horaire de 170 $, taxes en sus, pour un total d'environ 12 heures.

Adoptée

2021-08-148 **3.3 Adoption du règlement # 499-21 *décrétant une dépense de 992 000 $ dont un emprunt de 399 582 $ pour des travaux de voirie sur la rue de l'Église Est et la rue du Lac-Vert***

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement numéro 499-21 décrétant une dépense de 992 000 $ dont un emprunt de 399 582 $ pour des travaux de voirie sur la rue la rue de l'Église Est et la rue du Lac-Vert.

Adoptée

2021-08-149 **3.4 Appel d'offres pour la réfection des rues du Lac-Vert et de l'Église Est**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De lancer un appel d'offres publiques pour la réfection des rues du Lac-Vert et de l'Église Est

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

4.1 Audition de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 455, avenue des Sables Est (lot 5 222 809)

2021-08-150 **4.2 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 455, avenue des Sables Est (lot 5 222 809)**

Attendu que Madame Stéphanie Arsenault et Monsieur Sébastien Genois, propriétaires d'un immeuble situé au 455, avenue des Sables Est, ont déposé une demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'une résidence saisonnière, en zone de villégiature Rv-11, comportant trois (3) étages contrevenant à la grille de spécification de l'annexe 1, section II feuillet B-2 du Règlement de zonage # 435-14 qui stipule que le nombre d'étage maximum d'un bâtiment est fixé à deux (2).

Attendu que la résidence respecte la hauteur permise dans la zone;

Attendu que le refus de la demande causerait un préjudice aux demandeurs;

Attendu que l'acceptation de la présente demande ne causera aucun préjudice à la jouissance du droit de propriété des voisins;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accepter la demande de dérogation mineure de la propriété sise au 455, avenue des Sables Est (lot 5 222 809) tel que présentée.

Adoptée

2021-08-151 **4.3 Approbation du règlement d'emprunt numéro 38-2021 de la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de Portneuf décrétant un emprunt de 1 042 841 $**

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles pour toutes ses municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a procédé à l'acquisition de camions de collecte afin de desservir les municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements nécessitent la construction d'un nouveau garage pour l'entreposage et l'entretien de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a adopté un règlement d'emprunt de 1 042 841 $ pour la réalisation desdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par la secrétaire-trésorière de la Régie et que si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de ce règlement d'emprunt est également soumise à la procédure suivante :

1- Avis public aux contribuables du territoire de chacune des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée, les avisant qu'ils ont un délai de trente (30) jours pour demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités ;

2- Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de la municipalité de Rivière-à-Pierre approuve le règlement d'emprunt numéro 38-2021 de 1 042 841 $ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 21 juillet 2021.

Adoptée

2021-08-152

4.4 Avis de motion du règlement # 494-21 *modifiant le règlement de zonage numéro 435-14 visant à assurer la concordance avec le nouveau plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis SEC pour la deuxième phase de son développement de villégiature au lac Montauban*

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller M. Alain Lavoie qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement # 494-21 *modifiant le règlement de zonage numéro 435-14 visant à assurer la concordance avec le nouveau plan d'aménagement d'ensemble par Solifor Perthuis SEC pour la deuxième phase de son développement de villégiature au lac Montauban* sera adopté.

2021-08-153

4.5 Adoption du premier projet du règlement # 494-21 *modifiant le règlement de zonage numéro 435-14 visant à assurer la concordance avec le nouveau plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis SEC pour la deuxième phase de son développement de villégiature au lac Montauban*

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu qu'il y a eu lieu de faire la lecture de ce règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le premier projet de règlement # 494-21 *modifiant le règlement de zonage numéro 435-14 visant à assurer la concordance avec le nouveau plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis SEC pour la deuxième phase de son développement de villégiature au lac Montauban.*

Adoptée

2021-08-154 **4.6 Avis de motion du règlement # 495-21 *modifiant le règlement de lotissement numéro 434-14 afin d'inclure les modifications apportées au plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis SEC pour la deuxième phase de son développement de villégiature dans la Seigneurie de Perthuis***

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller Mme Danielle Ouellet qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement # 495-21 *modifiant le règlement de lotissement numéro 434-14 afin d'inclure les modifications apportées au plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis SEC pour la deuxième phase de son développement de villégiature dans la Seigneurie de Perthuis* sera adopté.

2021-08-155 **4.7 *Adoption du premier projet du règlement # 495-21 modifiant le règlement de lotissement numéro 434-14 afin d'inclure les modifications apportées au plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis SEC pour la deuxième phase de son développement de villégiature dans la Seigneurie de Perthuis***

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu qu'il y a eu lieu de faire la lecture de ce règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le premier projet de règlement # 495-21 *modifiant le règlement de lotissement numéro 434-14 afin d'inclure les modifications apportées au plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis SEC pour la deuxième phase de son développement de villégiature dans la Seigneurie de Perthuis.*

Adoptée

2021-08-156 **4.8 Avis de motion du règlement # 496-21 *modifiant le règlement relatif au plan d'aménagement d'ensemble numéro 436-14 visant à assurer la concordance avec le nouveau plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Pertthuis SEC pour la deuxième phase de son développement de villégiature au lac Montauban***

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller M. Jacquelin Goyette qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement # 496-21 *modifiant le règlement de lotissement numéro 434-14 afin d'inclure les modifications apportées au plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis SEC pour la deuxième phase de son développement de villégiature au lac Montauban* sera adopté.

2021-08-157 **4.9 *Adoption du premier projet du règlement # 496-21 modifiant le règlement règlement relatif au plan d'aménagement d'ensemble numéro 436-14 visant à assurer la concordance avec le nouveau plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Pertthuis SEC pour la deuxième phase de son développement de villégiature au lac Montauban***

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu qu'il y a eu lieu de faire la lecture de ce règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le premier projet de règlement # 496-21 *modifiant le règlement relatif au plan d'aménagement d'ensemble numéro 436-14 visant à assurer la concordance avec le nouveau plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis SEC pour la deuxième phase de son développement de villégiature au lac Montauban.*

Adoptée

2021-08-158 **4.10 Avis de motion du règlement # 497-21 *modifiant* le Plan d'urbanisme # 431-14 afin d'ajuster la délimitation des grandes affectations du territoire dans la Seigneurie de Perthuis**

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller M. Jacquelin Goyette qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement # 497-21 *modifiant le plan d'urbanisme # 431-14 afin d'ajuster la délimitation des grandes affectations du territoire dans la Seigneurie de Perthuis* sera adopté.

2021-08-159 **4.11 *Adoption du premier projet du règlement # 497-21 modifiant le Plan d'urbanisme # 431-14 afin d'ajuster la délimitation des grandes affectations du territoire dans la Seigneurie de Perthuis***

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu qu'il y a eu lieu de faire la lecture de ce règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le premier projet de règlement # 497-21 *modifiant le Plan d'urbanisme # 431-14 afin d'ajuster la délimitation des grandes affectations du territoire dans la Seigneurie de Perthuis.*

Adoptée

2021-08-160 **4.12 Avis de motion du règlement # 500-21 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels # 437-14 visant à assurer la concordance avec le nouveau plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis SEC pour la deuxième phase de son développement de villégiature au lac Montauban**

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller M. Alain Lavoie qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement # 500-21 *modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels # 437-14 visant à assurer la concordance avec le nouveau plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis SEC pour la deuxième phase de son développement de villégiature au lac Montauban* sera adopté.

2021-08-161 **4.13 *Adoption du premier projet du règlement # 500-21 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels # 437-14 visant à assurer la concordance avec le nouveau plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis SEC pour la deuxième phase de son développement de villégiature au lac Montauban***

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu qu'il y a eu lieu de faire la lecture de ce règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le premier projet de règlement # 500-21 *modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels # 437-14 visant à assurer la concordance avec le nouveau plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis SEC pour la deuxième phase de son développement de villégiature au lac Montauban.*

Adoptée

2021-08-162 **4.14 Démission de Mme Sophie Moisan, agente de développement et de communication**

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accepter la démission de Mme Sophie Moisan, agente de développement et de communication de la municipalité de Rivière-à-Pierre.

Le conseil municipal remercie Mme Moisan pour son travail et lui souhaite du succès dans ses projets futurs.

La municipalité demande à Mme Moisan de remettre le matériel à sa disposition et de mettre à jour tous les dossiers en cours.

Adoptée

5. Loisirs et services à la collectivité

2021-08-163 **5.1 Commandite de 550 $ à l'O.T.J. de Rivière-à-Pierre**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 550 $ à l'O.T.J. de Rivière-à-Pierre pour l'activité au Village Vacances Valcartier qui se déroulera le 11 août 2021.

Adoptée

6. Correspondance

7. Périodes de questions

8. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Alain Lavoie de lever la présente séance. La séance est levée par madame le maire à 20h54.

Andrée St-Laurent, maire	Mélanie Vézina, directrice générale & secrétaire-trésorière